

PROCES-VERBAL N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT ou REPRESENTE	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	x		
MARRAST Christian	x		
DUPRAT Cathy	x		
DE CASTRO Stéphane	x		
LAFARGUE Paul			x
BRUEL Virginie	x		
ULTRA Jean-Charles	x		
VOUGO Vanessa			x
CLAVERIE Yannick	x		
VAN WAES Jacques	x		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Virginie BRUEL

Paul LAFARGUE a donné procuration à Cathy DUPRAT

Vanessa VOUGO a donné procuration à Stéphane DE CASTRO

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.



ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 24 février 2023
02	DCM 2023-004 Demandes de subvention supplémentaires
03	DCM 2023-005 Vote du compte de gestion 2022
04	DCM 2023-006 Vote du compte administratif 2022
05	DCM 2023-007 Affectation des résultats 2022
06	DCM 2023-008 Vote du taux de la taxe d'habitation
07	DCM 2023-009 Vote du budget primitif 2023
08	DCM 2023-010 Conditions de location du hangar
09	Enfouissement des réseaux dans le village
10	Point sur les travaux en cours
11	Préparation du 8 mai
12	Questions diverses :



Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2 / DCM 2023-004 Demandes de subvention supplémentaires

Deux nouvelles demandes de subvention ont été reçues :

- L'association TADAM
- L'école de musique d'Estang où sont inscrits 3 enfants de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE d'accorder

100 € à l'association TADAM

100 € à l'association Premières Notes

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

3 / DCM 2023-005 Vote du compte de gestion 2022

Monsieur Marrast, 1er adjoint, expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Babou, percepteur, à la clôture de l'exercice.

Monsieur Marrast le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de voter le compte de gestion.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

4 / DCM 2023-06 Vote du compte administratif 2022

Monsieur Marrast, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2022.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

VOTE le compte administratif

ARRETE ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	238 816.50
	Réalisé :	170 529.65
	Reste à réaliser :	9 480.89
Recettes	Prévu :	238 816.50
	Réalisé :	47 591.46
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	691 934.94
	Réalisé :	125 055.38
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	691 934.94
	Réalisé :	685 721.88
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (déficit) :	-	122 938.19
Fonctionnement (excédent) :		560 666.50
Résultat global :		437 728.31

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

5 / DCM 2023-07 Affectation des résultats 2022

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	39 658.56
- Un excédent reporté de :	521 007.94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	560 666.50
- Un déficit d'investissement de :	122 938.19
- Un déficit des restes à réaliser de :	9 480.89
Soit un besoin de financement de :	132 419.08

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	560 666.50
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	132 419.08
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	428 247.42
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / DEFICIT	122 938.18

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

6 / DCM 2023-08 Vote du taux de la taxe d'habitation

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales.

Il convient d'autres de modifier la délibération DCM2023-002 pour y ajouter le taux de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le montant de ce taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de maintenir le dernier taux voté en 2020, soit 17.92%

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

7 / DCM 2023-09 Vote du budget primitif 2023

Le budget primitif a été élaboré en suivant les principes définis par la commission des finances qui s'est réunie le 26 janvier 2023

Concernant le **fonctionnement**,

Les enveloppes de dépenses prévues au budget 2022 sont reportées, en prenant en compte l'inflation, l'augmentation du point d'indice (salaires et indemnités des élus) et des charges patronales.

Concernant l'**investissement**,

Les projets ont été prévus au budget, les enveloppes initialement inscrites ont été révisées à la hausse compte-tenu de la hausse de tous les tarifs :

- 2131 Bâtiments publics : 44 480.89 € pour
 - la fin des travaux de l'église (toiture du porche, enduits intérieurs),
 - les attestations d'accessibilités
 - l'enduit du local technique
 - la réhabilitation des WC publics aux normes PMR :
- 2135 Travaux d'aménagement du hangar : 12 000 € (chambre froide)
- 2116 Extension de l'empierrement du cimetière : 300 €
- 2152 Mise en place de l'adressage (panneaux de rue et pose + numéros maisons) : 5 200 €
- 2188 Investissement dans des décorations de Noël : 1 000 €

Monsieur le Maire propose un auto-financement et demande son avis aux membres du Conseil : 58 489.08 € ont été transférés du Fonctionnement à l'Investissement.

Il soumet ensuite le budget primitif au Conseil.

Fonctionnement :	Recettes	592 128.42 € (dont 428 247.42 € d'excédent reporté)
	Dépenses	592 128.42 € (dont virement à la section investissement 58 489.08 €)
Investissement :	Recettes	204 529.16 €
	Dépenses	204 529.16 €
Total :	Recettes	796 657.58 €
	Dépenses	796 657.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023.
DECIDE l'auto-financement des dépenses d'investissement
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

7 / DCM 2023-10 Conditions de location du hangar

Les aménagements du hangar se poursuivent, Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à se prononcer sur les conditions de sa mise à disposition. Peut-il être prêté ou louer ? Aux liassois ? Aux personnes extérieures à la commune ? Aux associations ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Le hangar sera exclusivement loué aux particuliers résidant sur de la commune de Lias d'Armagnac. Un forfait de 50 € sera demandé pour la participation aux frais (eau/électricité) et l'utilisation de la chambre froide.
- L'utilisation est gratuite pour les associations liassoises.
- Les associations extérieures pourront également louer le hangar. Un forfait de 50 € sera demandé pour la participation aux frais (eau/électricité) et l'utilisation de la chambre froide.
- Les tables et les bancs sont à l'usage exclusif du hangar. Ils ne sont pas prêtés pour un usage extérieur.
- En cas de demande, **seules les tables blanches en plastique de la salle de fêtes pourront être prêtées.**

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

8 / Enfouissement des réseaux

Il faut quelqu'un s'occupe de faire les demandes nécessaires auprès des services afin d'essayer de coordonner les interventions : SETA, SDEG, Gers numérique, Enedis pour partager les coûts, notamment pour faire les tranchées ;

D'après les renseignements obtenus à ce jour, c'est la même entreprise (BSO) qui est en charge des travaux d'enfouissement de tous les réseaux électriques (éclairage public + Enedis). Ces travaux pourront donc être faits en même temps.

Le plan des canalisations ont été demandés au SETA, mais cela s'avère peut-être inutile.

Orange et éclairage public ont certains poteaux en commun.

D'après l'estimation 2018 :	coût de l'enfouissement de l'éclairage public	34 010 €
	Participation SDEG 30%	10 203 €
	Reste à charge pour la commune	23 807 €

Auxquels il faut ajouter le prix de l'enfouissement du réseau télécom Orange 18 000 € environ

Soit un coût total pour la commune de 41 807 €

Vanessa Vougo et Virginie Bruel vont se renseigner auprès de Gers numérique pour savoir s'il est possible d'utiliser

la même tranchée pour enfouir la fibre.

Si l'enfouissement des réseaux n'est pas retenu, le coût du remplacement des luminaires actuels par des LED à l'intérieur du village est de 8 235.78 € à charge à la commune (11 765.40 € - participation du SEG 3589.62 €).

8 / Point sur les travaux

Salle des fêtes : quelques petits aménagements ont été nécessaires, mais nous avons pu obtenir l'attestation d'accessibilité.

Hangar : Christophe Destruhaut a fait la chape pour accueillir la chambre froide qui est montée, l'installation électrique sera finalisée la semaine prochaine. Les rayonnages seront livrés la semaine prochaine également.

WC public : après révision, les plans ont finalement reçu un avis favorable de la commission accessibilité. Les travaux devraient débuter prochainement pour être terminés pour les fêtes cet été. Les entreprises Burros (maçonnerie) et Laborde (plomberie) ont été retenues

Eglise : M. Mazzaron doit venir faire les réparations sur le porche la semaine prochaine (en attente de la grue). Le dallage effondré sous le porche a été remis en place.

9 / Préparation du 8 mai 2023

145 personnes sont attendues pour un budget estimé de 15 € par personne, en fonction de ce que proposera le traiteur.

Le repas sera précédé d'un apéritif.

Les tables devront être installées la veille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 ^{er} adjoint	
DUPRAT Cathy	2 ^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	procuration
BRUEL Virginie	Conseiller municipal	
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseiller municipal	procuration
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	